

"Animal & Société"
L'animal en ville

Dans le cadre des rencontres "Animal et Société", le PRODAF rejoint un certain nombre des constats qui ont pu être faits lors des premiers débats en particulier sur les thèmes du commerce et de l'élevage :

- Réguler et contrôler les flux d'animaux (chiens et chats en particulier), lutter contre la nébuleuse et ses conséquences (Internet, annonces dans les journaux gratuits, quid des élevages familiaux).
- La responsabilisation des maîtres pour permettre une meilleure adaptation des animaux dans leur famille d'accueil et éviter les dérives comportementales d'animaux mal éduqués devenant potentiellement dangereux est un enjeu majeur.
- Intensifier les incitations à la stérilisation des chiens et des chats en particulier pour mieux réguler les populations, leur identification et favoriser une socialisation via des professionnels.
- Lutter contre les importations de chiens qui induisent des conditions d'élevages parfois déplorables pour plus valoriser une filière française qui, plus contrôlée et soumise à des règles éthiques adaptées favorisera la « Bien Traitance » des animaux.
- Le dispositif législatif existant est adapté mais pas toujours appliqué pour être efficace. Il est parfois mal connu des professionnels cela pouvant induire des irrégularités.

Par ailleurs, la volonté de notre filière est de contribuer à apporter toute la transparence nécessaire à un commerce éthique. Nous nous appuyons à ce titre sur les conclusions du rapport Legeay qui identifiait, de la même façon que nos rencontres ont pu le faire, la « nébuleuse » (70 % des ventes de chiens et chats en France) comme un frein à l'identification, la socialisation des animaux, la responsabilisation des maîtres. Lors de l'acquisition d'un animal, donné ou cédé à bas prix, le nouveau propriétaire peut être moins impliqué et moins responsable, ceci pouvant favoriser les abandons.

L'une des conclusions de ce rapport était: "*Contribuer à améliorer la qualité et l'image des circuits responsables (éleveurs et magasins) nous paraît être le meilleur moyen de lutter efficacement contre les excès de la nébuleuse*".

Cela sous entend que tout n'est pas parfait, loin sans faut, et que nous avons l'obligation de proposer des actions concrètes (ou de renforcer celles existantes) pour progresser.

Voici un certain nombre de propositions qui viserait à améliorer la situation actuelle :

- 1) Réactiver le livret de responsabilisation. Ce document, auquel nous avons comme nombre d'autres collaboré, permettait lors de la vente d'un animal de présenter de manière simple les devoirs des nouveaux propriétaires envers leur animal. C'était également un recueil de conseils forts utiles pour permettre une intégration réussie de l'animal dans son nouvel environnement.

- 2) Inciter les nouveaux acquéreurs lors de la vente d'un chiot à participer à des stages dans les écoles du chiot organisés, à l'initiative de la SCC, dans 1.400 clubs (faire une brochure sur ce sujet) ou suivre des cours d'éducation dispensés par des éducateurs professionnels diplômés (niveaux IV et V).
- 3) Communiquer et diffuser d'avantage la charte d'engagement qui responsabilise la filière sur la vente d'animaux en magasin et éclaire le consommateur sur les obligations du vendeur. Cette charte existe depuis 5 ans et est affichée dans un grand nombre de magasins (jardineries et animaleries) commercialisant des animaux. Son affichage nécessite un engagement écrit du responsable du magasin ou de l'enseigne. L'obtention d'une reconnaissance ministérielle serait un plus pour la crédibilité de cette démarche.
- 4) Proposer que les annonces concernant la vente d'animaux soient réservées aux seuls annonceurs spécialisés (30 millions d'amis, Atout chien, Atout chat, Vos chiens, Chiens 2000, etc.). Cette disposition permettrait à l'Etat et aux APA d'exercer par un contrôle plus aisé.
- 5) Proposer une obligation, pour la vente d'animaux domestiques, d'affichage du pays de naissance de l'animal. Cela valoriserait la filière Française et permettrait d'interloquer les futurs acquéreurs (compte tenu du battage médiatique régulier pratiqué sur les chiens importés).
- 6) Proposer l'élaboration d'un guide de vente par famille d'animaux qui reprendrait les obligations réglementaires et administratives des vendeurs et pourrait être rédigé (validé par les administrations compétentes, ministères de l'agriculture et de l'environnement) et diffusé à l'ensemble des magasins commercialisant des animaux par leur fédération de tutelle (FNMJ et PRODAF).
- 7) Organiser une campagne de communication (affiches) validé par le ministère de l'agriculture, voire les APA, sur les intérêts de la stérilisation (à diffuser dans les magasins commercialisant des chiens et des chats).

Contact :

Olivier SILLION
Président
17, rue Janssen
75019 PARIS